

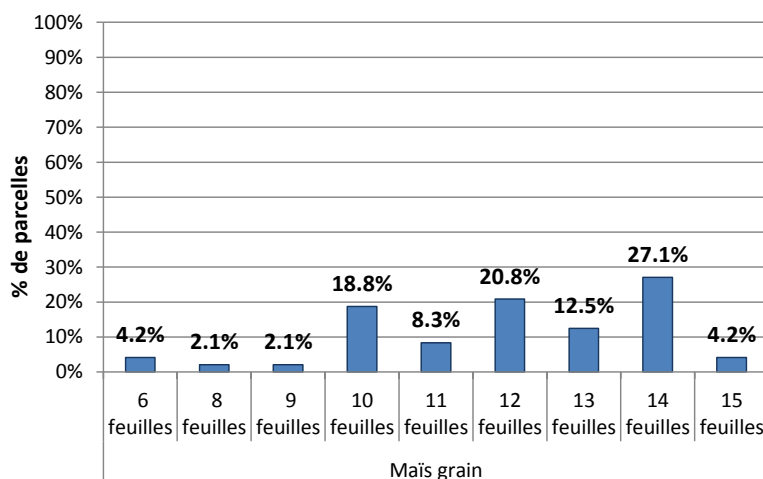
### RESEAU 2012

Entre le 28 juin et le 3 juillet (semaine 27), 58 parcelles de maïs ont fait l'objet d'une observation.

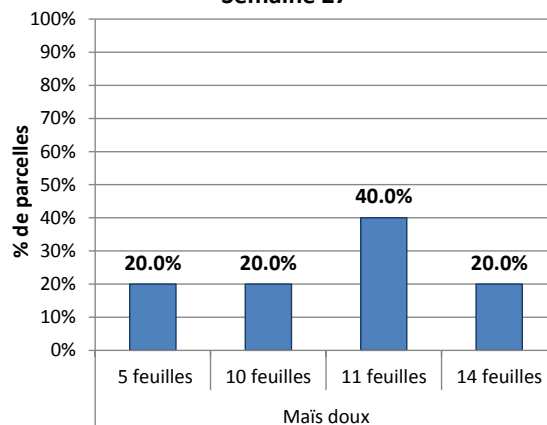
### STADES DU MAÏS

L'observation des 48 parcelles entre le 2 et 3 juillet indiquent que les maïs grains sont compris entre les stades 6 et 15 feuilles, avec une majorité d'entre eux qui ont atteint ou dépassé 12 feuilles. Environ 25% d'entre eux sont à 14 feuilles, ce qui correspond au stade « limite passage tracteur ». Pour les maïs doux (5 parcelles), les stades s'échelonnent de 5 à 14 feuilles.

Stade des parcelles de maïs grain observées  
en région Centre  
Semaine 27



Stade des parcelles de maïs doux observées  
en région Centre  
Semaine 27



La cartographie des stades de l'ensemble des parcelles observées depuis le 28 juin est présentée en annexe.

### PYRALES

#### Chrysalidation

Le 3 juillet, le suivi réalisé à Saint-Genouph (37) révèle un taux de chrysalidation des larves de 70% pour les secteurs sud.

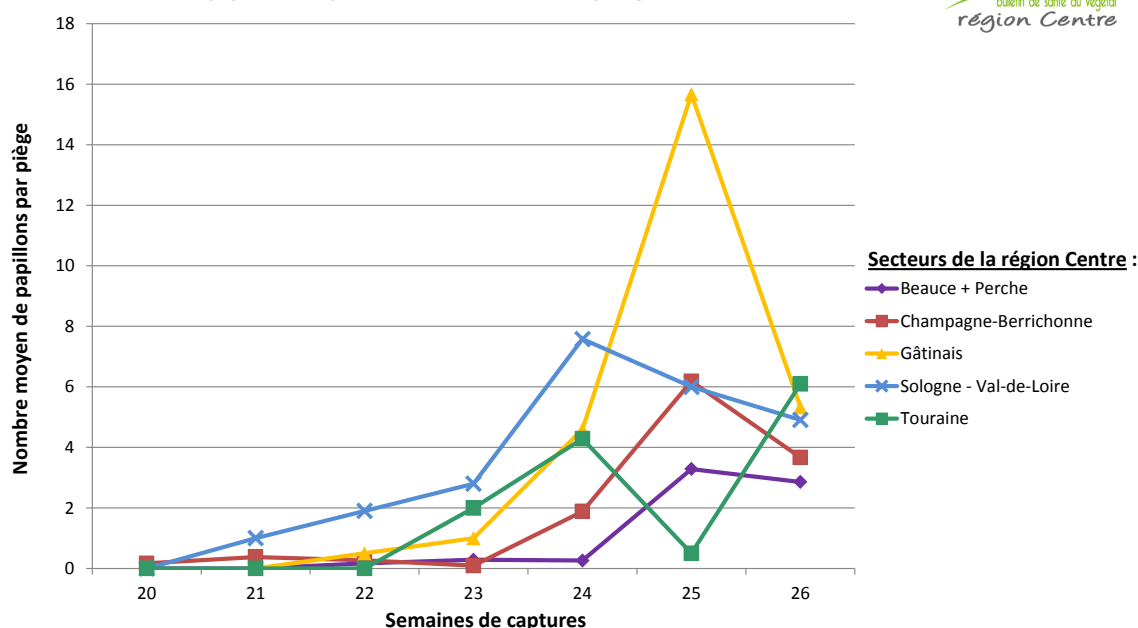
#### Suivi des vols

En semaine 36 (du 28 au 3 juillet), 263 pyrales ont été capturées par 45 pièges sur 52 relevés soit une moyenne régionale de 5 papillons par piège. Par rapport à la semaine dernière, une plus grande proportion de pièges a capturé. La zone d'activité de la pyrale s'étend donc.

Le Gâtinais voit sa moyenne de captures diminuer fortement pour atteindre des valeurs proches de celles des autres secteurs (entre 3 et 6 pyrales par piège).

Le piège lumineux d'Ouzouer-le-Marché (41) a capturé 10 pyrales depuis le 28 juin.

## Moyenne hebdomadaire du nombre de captures de pyrales par secteur (campagne 2012)



### Suivi de pontes et de dégâts

Sur 9 parcelles observées, des pontes ont été signalées sur 3 parcelles (28, 41 et 45) avec respectivement 1, 1 et 3 pontes sur 100 pieds. La parcelle d'Eure-et-Loir présente également 3 éclosions.

Sur 50 pieds observés, une larve est notée dans une parcelle d'Eure-et-Loir.

Sur 4 parcelles observées, 2 situations présentent des dégâts de pyrales (limbe en coup de fusil) : 1% de la parcelle dans le Loir-et-Cher et 8% de la parcelle dans le Loiret.

### Indications climatiques

A ce jour, les cumuls de températures de 6 stations de la région sont globalement similaires à celui de la médiane : +0,5 DJ en base 10, soit environ 1 jour d'avance. Comme la semaine précédente, d'importantes différences entre les stations sont visibles : par rapport à la médiane, le cumul de la station de Châteauroux est très inférieur avec -33 DJ base 10 (environ 3 jours de retard) tandis qu'il est nettement supérieur pour la station de Bourges avec +41 DJ base 10 (environ 5 jours d'avance).

D'après les prévisions, la différence à la médiane constatée à ce jour devrait restée constante jusqu'au 7 juillet pour les 6 stations de la région.

## SESAMIES

Aucune sésamie n'a été capturée cette semaine par les 11 pièges relevés.

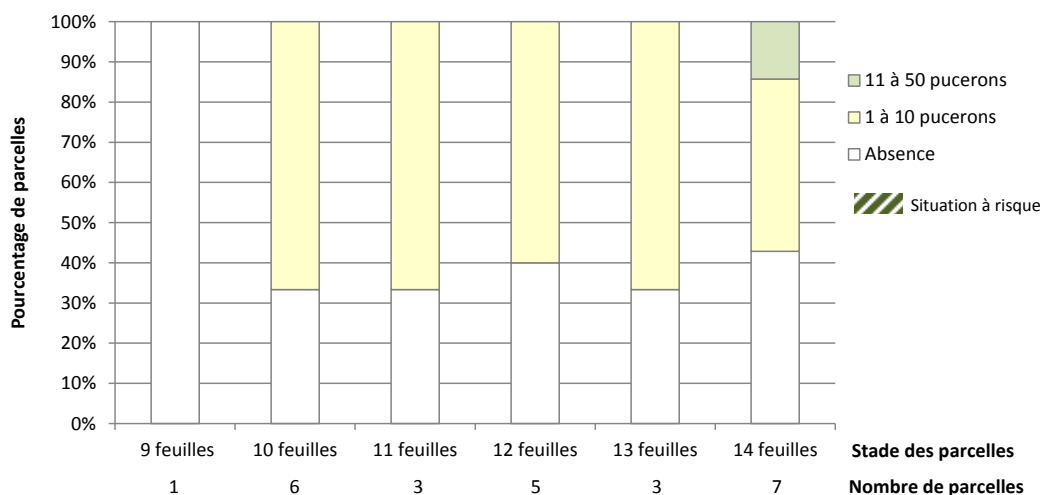
## PUCERONS

### *Metopolophium d.* :

Cette semaine, sur 25 parcelles observées, 15 sont signalées avec la présence de *Metopolophium d.* (cf. graphique). Les infestations de 1 à 10 pucerons par plante correspondent à des stades compris entre 9 et 14 feuilles. Seule une parcelle à 14 feuilles présente une population de *Metopolophium d.* plus importante (11 à 50 pucerons par plante). Aucune de ces

situations n'atteint le seuil de nuisibilité. Il n'y a pas d'évolution de l'activité de *Metopolophium d.* depuis la semaine dernière.

### Nombre de *Metopolophium d.* en fonction des stades semaine 27

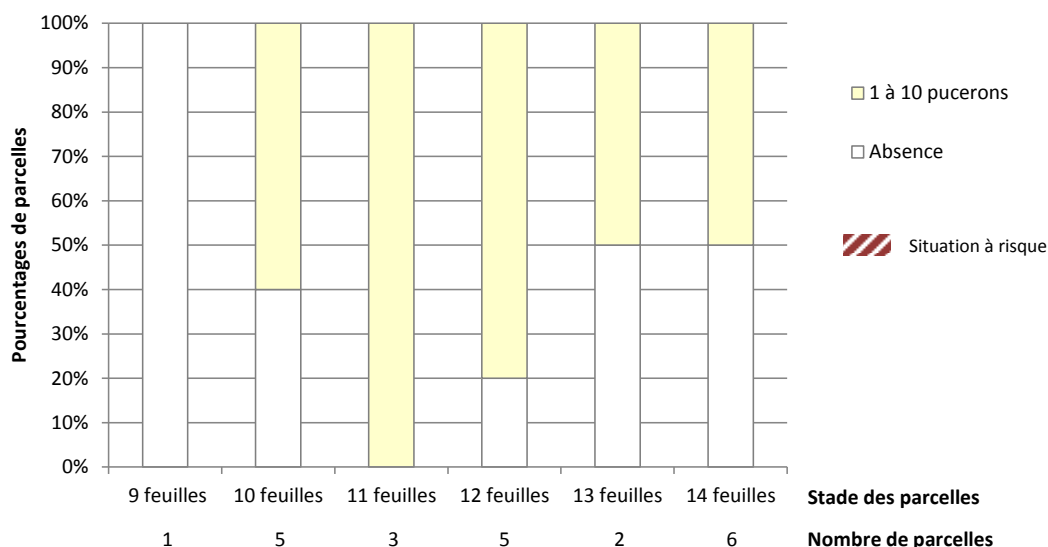


Dans 4 départements de la région (Vouzeron (18), Dolus-le-Sec (37), Oucques (41), et Gy-les-Nonains (45)), des cuvettes servant à piéger des pucerons ailés sont placées dans une parcelle de maïs. Chaque fin de semaine, les cuvettes sont relevées, les captures sont dénombrées et une identification des espèces de pucerons piégés est faite. Les relevés hebdomadaires permettent ainsi d'obtenir une visualisation des flux migratoires de pucerons qui se déroulent dans chaque parcelle. Aucun *Metopolophium d.* n'a été capturé la semaine dernière (semaine 26) par les cuvettes situées dans les 4 parcelles (18, 37, 41 et 45). L'activité migratoire des *Metopolophium d.* était donc nulle, ce qui est confirmé par le maintien de populations modérées observées dans le réseau de suivi au champ.

### Sitobion a. :

Sur un total de 22 situations observées, de petites populations de *Sitobion a.* (1 à 10 pucerons par plante) ont été notées dans 14 parcelles (18, 28, 41 et 45). Les stades de ces parcelles sont compris entre 9 et 14 feuilles. Aucune de ces infestations ne représentent donc un risque.

### Nombre de *Sitobion a.* en fonction des stades semaine 27



Parmi les 4 cuvettes relevées la semaine dernière, seule celle d'Indre-et-Loire a capturé 2 pucerons. Comme pour *Metopolophium d.*, le flux migratoire de *Sitobion a.* est très faible.

#### Rhopalosiphum padi :

Sa présence dans le cornet de 4% des plantes est signalée dans une parcelle du Loiret.




#### Auxiliaires :

Leur présence est signalée dans 11 parcelles (18 et 45). Pour 4 d'entre elles :

- Des coccinelles adultes sur 2 à 10% des plantes (3 parcelles),
- Des larves de coccinelles sur 3 à 20% des plantes (3 parcelles),
- Des larves et pupes de syrphes sur 5% des plantes (1 parcelle),
- 10 à 30% de pucerons parasités (3 parcelles).

## Seuil de nuisibilité

### Rappel des seuils de nuisibilité des pucerons sur maïs

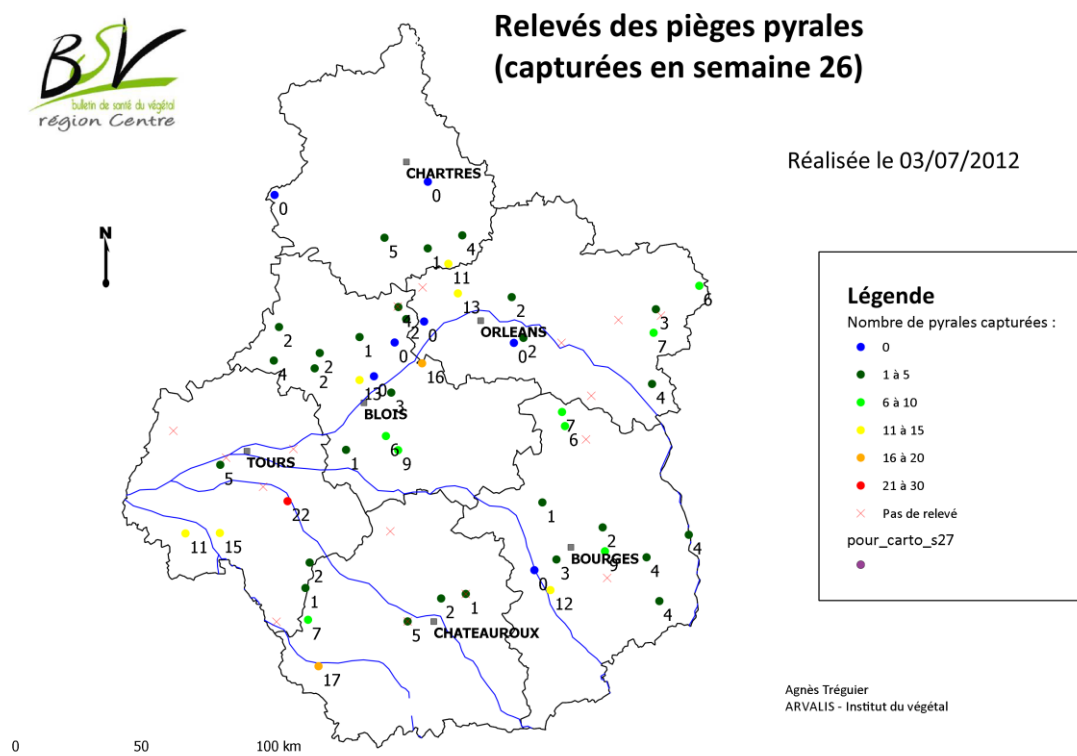
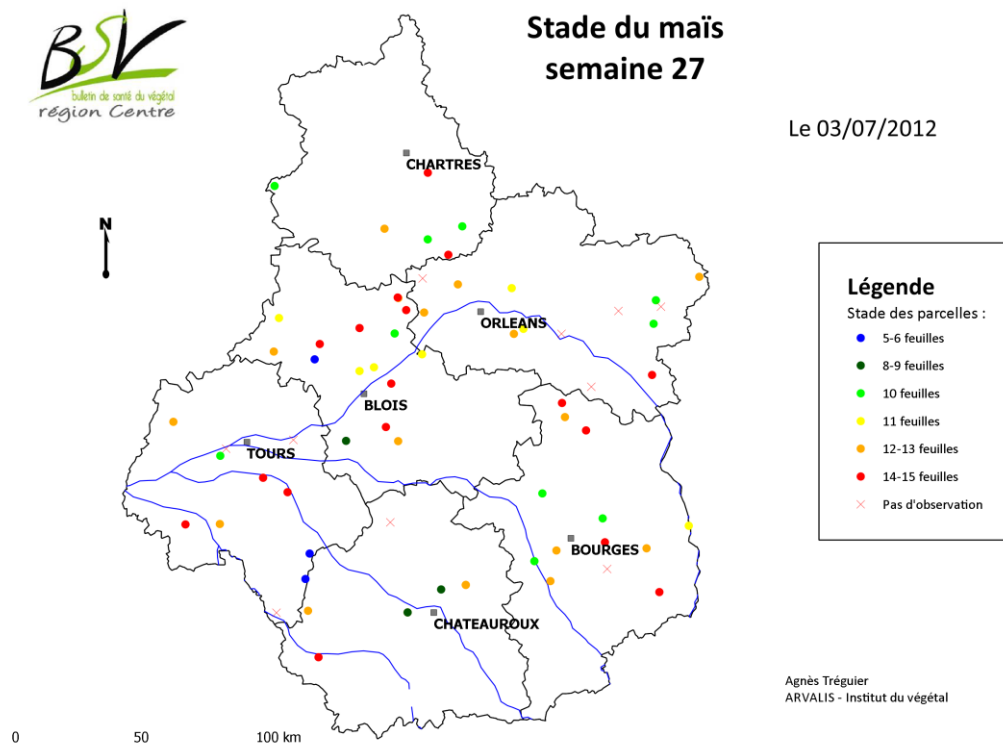
ESPECE	DESCRIPTION	Stade et SEUILS DE NUISIBLETE En nombre de pucerons par plante
 <p><b>Metopolophium dirrhodum</b></p>	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : vert amande pâle Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées Ligne d'un vert plus foncé sur le dos</p>	<p>Avant 3-4 f. du maïs : 5 pucerons/plante Entre 4 et 6 f. du maïs : 10 pucerons/plante Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/plante Après 8-10 f. du maïs : + 100 pucerons/plante</p> <p><u>Observez la face inférieure des feuilles</u></p>
 <p><b>Sitobion avenae</b></p>	<p>Taille : environ 2 mm Couleur : variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de M.dirrhodum essentiellement par la couleur noire de ses cornicules</p>	<p>Entre 3 et 10 feuilles du maïs : 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.</p>
 <p><b>Rhopalosiphum padi</b></p>	<p>Taille : inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>	<p>Arrivée possible dès 5-6 feuilles maïs risque majeur de progression à la sortie des panicules. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et l'évolution des populations de pucerons et d'auxiliaires.</p>

Source photos : AGPM

## AUTRES OBSERVATIONS

3 parcelles sont signalées avec des traces de cicadelles vertes : sur les F1 dans l'Indre, jusqu'à la F4 dans le Loiret et jusqu'à la F9 en Indre-et-Loire. Leur présence est également notée dans une parcelle du Loir-et-Cher.

# Annexes

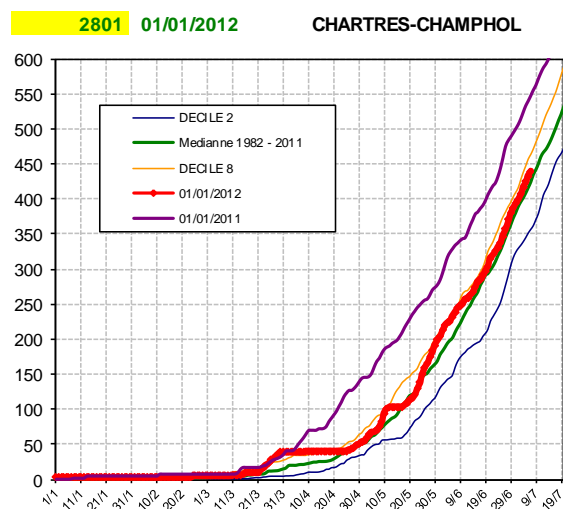
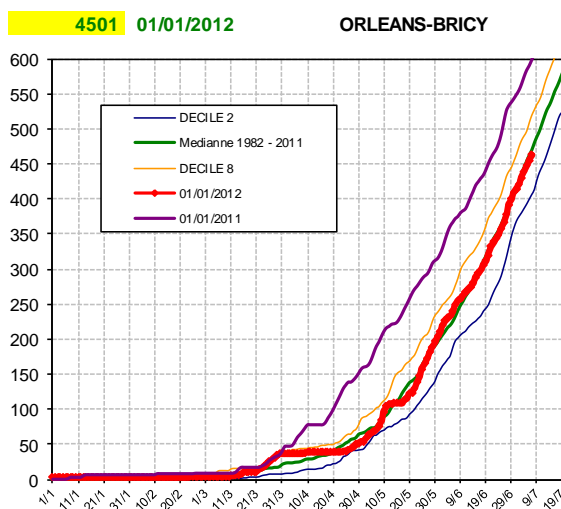
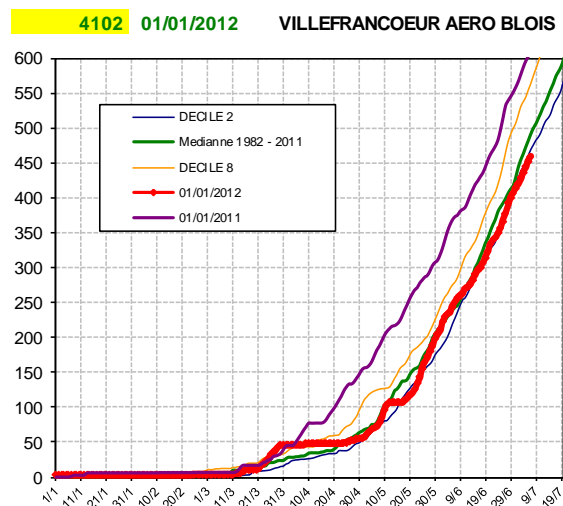
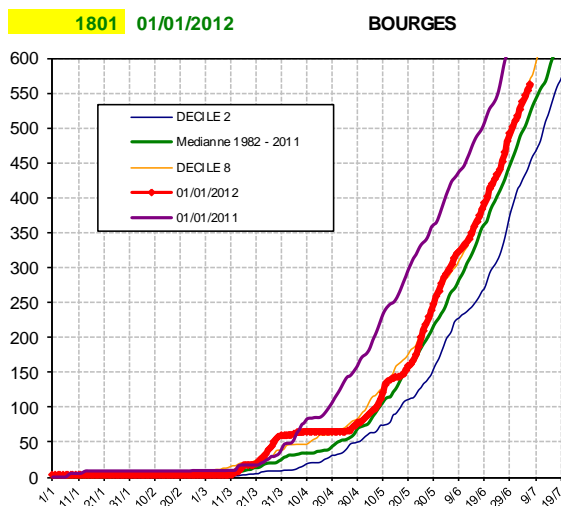
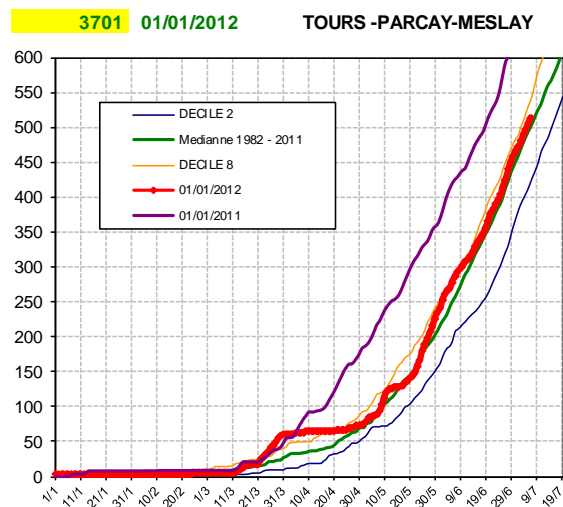
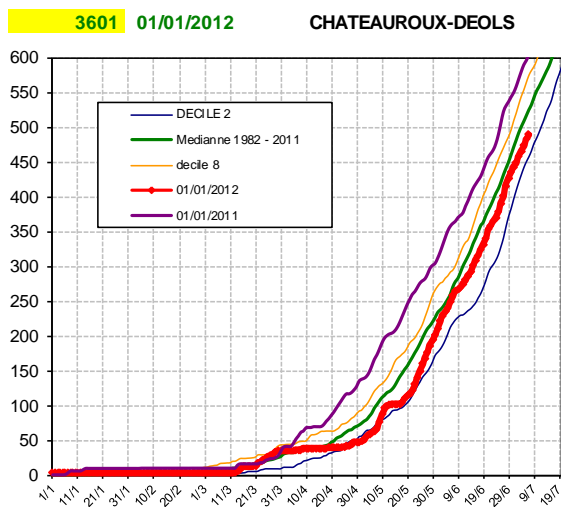


Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

## SOMME DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS LE 01/01/2012)



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.